

SOS JUSTICE & DROITS DE L'HOMME

Mirella LO NEGRO - CARBONATTO
Présidente

TRES URGENT

Monsieur Eric de MONTGOLFIER
Procureur de la République
Parquet du TGI de NICE
Place du Palais de Justice
06300 – NICE
Fax : 04 93 62 08 67

RAR et fax

Nice le, 24 mars 2008

Affaire : Mirella LO NEGRO & SOS JUSTICE/Maître Gérard FISCHHOFF

Objet : Plainte pour Faux et usage - Escroquerie au jugement

Atteinte à la vie privée – Harcèlement et Provocation à commettre une infraction

Demande d'intervention auprès de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice

Demande de dessaisissement du dossier pour suspicion légitime

Demande de cessation des poursuites

Copies pour information

Monsieur le Procureur de la République,

Je tenais à attirer votre particulière attention sur des litiges qui m'opposent depuis le mois d'octobre 2006 à :

Maître Gérard FISCHHOFF
Huissier de Justice,
SCP Huissiers de Justice Associés
Gérard FISCHHOFF & Lucette NICOLAI
Le Grignan - BP 136 - 06143 VENCE CEDEX
Tél. : 04 93 58 01 31 – Fax : 04 93 58 76 36

Qui est en charge du dossier de M. Robert MICHEL, et de faire exécuter la grosse du jugement d'expulsion rendu le 25 septembre 2007 par le TI de Cagnes-sur-Mer, en faveur de son ami et client. Monsieur Robert MICHEL est un ancien CRS à la retraite, domicilié selon son gré et ses fantaisies, aux adresses suivantes qui sont à vérifier, savoir :

- 3, allée des Bois – La Foux – 06270 VILLENEUVE-LOUBET, où il détient une boîte aux lettres bien qu'il n'habite plus à cette adresse depuis près de 5 ans pour occuper moi-même son appartement depuis le 23 septembre 2003,
- Boulevard Napoléon III - Résidence Arcadia 1 - 06200 Nice Tél. : 04 93 71 24 24,
- 203 avenue de Lanterne – 06200 NICE – Dernier numéro de mobile connu : 06 16 48 65 71

Sur la base des liens d'amitié qui existent entre eux et qui m'ont été confirmés par M. Robert MICHEL. Maître Gérard FISCHHOFF n'a de cesse d'utiliser de pratiques et manœuvres incessantes à mon encontre qui visent à me provoquer de graves préjudices moraux et financiers, et à commettre une infraction. Celui-ci n'hésitant pas à faire des faux en écritures publiques et usage de ces faux dans ses actes de procédures.

Je soupçonne, à juste titre, que les actes qu'il serait censé me signifier régulièrement, ne sont pas effectués ni signifiés par ses soins, mais par ceux de mandataires non habilités à les faire en ses lieu et place. Notamment en ce qui concerne l'avis d'immobilisation de mon véhicule et l'apposition sur celui-ci d'un sabot de DANVERS en date du 29 février 2008.

Par ailleurs, Maître FISCHHOFF porte atteinte volontairement à ma vie privée, met entrave à ma vie professionnelle, et me harcèle de ses actes irréguliers et comportements fortement critiquables.

J'ai été amenée à lui en faire les reproches par divers courriers et à le menacer de saisir la Chambre Départementale des Huissiers de Justice. Ce que j'ai fait à plusieurs reprises. Ladite Chambre sauf erreur ou omission de ma part, ne m'a toujours pas apporté de réponse à ce jour.

Je ne peux que former un réel sentiment de suspicion légitime à l'encontre de Maître FISCHHOFF pour les raisons légitimes suivantes :

- a) – M. Robert MICHEL s'est toujours targué que Maître FISCHHOFF était un ami intime ainsi que Maître DI NATALE du reste, son Conseil. L'huissier de Justice ne peut à ce titre conserver sa position de neutralité dans cette affaire, et bien au contraire. Il va dans le sens désiré par M. MICHEL, et sens désiré, qui dépasse largement le cadre de ses attributions, et ce qui ressemble davantage à du harcèlement et à de la provocation à commettre une infraction, qu'à l'exécution pure et simple de ses actes. Le fait représentant en outre, un abus de pouvoir dû à sa fonction.
- b) – M. MICHEL a refusé les négociations amiables formulées par mon Conseil Maître Frédéric TETU, au motif que j'avais menacé par écrit Maître FISCHHOFF de porter plainte à son encontre auprès de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice. Ce qui met clairement en évidence, les liens d'amitié qu'entretiennent ces personnes entre-elles, et met entrave à toute négociation amiable,
- c) – je forme une réelle légitime suspicion à l'encontre de Maître FISCHHOFF ainsi que sur les qualités des personnes qui agissent dans ce dossier en ses lieu et place. Charge à Maître FISCHHOFF de rapporter la preuve que c'est bien lui qui pratique ses actes et non pas ses commanditaires, ce que je pense fortement,
- d) – Votre Parquet étant désormais saisi d'une plainte dirigée à l'encontre de Maître FISCHHOFF, celui-ci ne peut se maintenir plus longtemps dans ce dossier, sans être partie prenante à l'affaire,
- e) – les non-réponses de Maître FISCHHOFF qui semble agir de concert avec M. MICHEL et Maître DI NATALE mettent entraves à l'exécution de mon travail, à mon déménagement, ainsi qu'à la saisine de Justice, dans la mesure où je suis empêchée dans mes déplacements, afin d'assurer valablement mes fonctions de présidente de l'association SOS JUSTICE & DROITS de L'HOMME.

Je vous saurais gré en conséquence Monsieur le Procureur de la République, de bien vouloir donner suite à ma plainte et de mettre en œuvre toutes vos diligences pour intervenir auprès de la Chambre Départementale des Huissiers de Justice, afin que Maître FISCHHOFF mis en cause dans ce dossier, cesse immédiatement ses exécutions et qu'il se déporte de ce dossier dans les meilleurs délais.

Des procédures étant pendantes actuellement devant le TASS de Nice qui devrait audiencier le 22 mai 2008, l'affaire qui m'oppose à la CPAM depuis près de 2 ans, et par-devant le JEX que mon Conseil est en train de mettre en forme. Je souhaiterais pouvoir bénéficier de toute la sérénité requise pour mettre en ordre mes dossiers et mes procédures.

Vous trouverez en pièces jointes, les lettres RAR qui ont été adressées à Maître Gérard FISCHHOFF, les 19 janvier, 4 et 7 mars 2008, les lettres RAR qui ont été adressées à la Chambre Départementale des Huissiers de Justice les 2, 8 et 24 mars 2008, ainsi que les copies des 4 derniers actes qui sont censés m'avoir été signifiés par l'huissier.

Dans l'attente de vos extrêmes diligences et vous souhaitant bonne réception des présentes, je vous prie d'agr er Monsieur le Procureur de la R publique, l'expression de nos meilleures et respectueuses salutations.

Mirella LO NEGRO - CARBONATTO
Pr sidente

P.J. : 10 pi ces
Convocation TASS du 13 mars 2008
Copie pour information :
Ma tre Fr d ric TETU – Avocat au Barreau de Grasse



Association Loi 1901
12, rue Delille - 06000 NICE
N  SIRET : 489 848 093 00014 - Code APE : 913 E
T l.: 0892 680 631 - Code Contact : 23655#
www.sos-justice.com
contact@sos-justice.com